

Délibération n°B-2018-57
Don de véhicule au centre de première intervention Les 5 Villages

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 15 novembre 2018
Présents : 4 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 4
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :

Voix "contre" :

Abstentions :

TITULAIRES		
	Présent	Excusé
M. Robert MORLOT	X	
M. René REGAUDIE	X	
Mme Edwige EME	X	
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOT		X

Etaient également présents

M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur départemental des services d'incendie et de secours

M. le lieutenant-colonel Franck BEL, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre, à quatorze heures et trente minutes, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Robert MORLOT, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Etat-Major.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2015-24 du 20 avril 2015 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS modifiée.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur Robert MORLOT, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, le SDIS 70 vient de procéder à la réforme d'un véhicule CITROËN JUMPER immatriculé BX-064-PV. Le compteur indique 21 549 kms et sa 1ère mise en circulation date du 17 octobre 1996.

Par courrier en date du 21 novembre 2018, monsieur le président du syndicat pour la gestion du CPI Les 5 Villages a sollicité le SDIS pour l'octroi d'un véhicule de première intervention en remplacement du véhicule actuel du centre.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser le président du Conseil d'administration du SDIS à céder gratuitement, au centre de première intervention Les 5 Villages, le véhicule CITROËN JUMPER immatriculé BX-064-PV présentant 21 549 kms au compteur et mis en circulation le 17 octobre 1996, dont il a été procédé à la réforme.

Décision

Les membres du bureau autorisent, à l'unanimité, le président du Conseil d'administration à céder gratuitement, au centre de première intervention Les 5 Villages, le véhicule CITROËN JUMPER immatriculé BX-064-PV présentant 21 549 kms au compteur et mis en circulation le 17 octobre 1996, dont il a été procédé à la réforme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-28700012-20181123-B-2018-57-DE


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2018

Affichage : 04/12/2018



Le président du conseil d'administration


Robert MORLOT

SIVU CPI des 5 Villages
5, rue de la Mairie
70300 CITERS

Monsieur le Directeur du SDIS70
4 rue Lucie Aubrac
BP 40005
70001 VESOUL

A l'attention de Monsieur le Commandant Morel

Citers, le 21 novembre 2018

Objet : demande d'attribution d'un véhicule double cabine

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous venons solliciter le don d'un véhicule double cabine proposé en remplacement de notre VPI actuel de marque Citroën

Nous nous engageons à céder gracieusement notre VPI en l'état où il se trouve à un CPI que vous voudrez bien nous désigner.

Nous nous engageons en cas de dissolution du CPI à restituer ce nouveau véhicule au SDIS ou gracieusement à un autre CPI que vous voudrez nous indiquer dans l'état où il se trouverait.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à notre CPI, veuillez croire, Monsieur le Directeur à nos respectueuses salutations.

Le président du SIVU



Jean François MONTAGNON

